

L'an deux mil neuf, le vingt deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 10 décembre 2009

Présents : MM. et Mmes Pascal THEVENOUX, Jean PERISSE, Philippe SABOT, Didier CHARPIN, Carole CHARNET, Maurice COLLETTE, Bernadette TAILLON, Didier MAURICE, Simone GIRANTON, Pierre VIKTOROVITCH, Martine LUSTIERE, Xavier ANGLEYS.

Absents excusés : Vincent AUBRET et Françoise PAGE-NOEL

Secrétaire de séance : Martine LUSTIERE

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre est adopté.

ORDRE DU JOUR

Tarifs de la location de la salle polyvalente : Suite à la demande de l'Intersociété Pierrefittoise pour avoir la première manifestation gratuite, en lieu et place du demi tarif actuellement proposé aux associations, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et voté, se prononce pour le maintien des tarifs actuels :

Pour la gratuité : 1 voix

Contre la gratuité : 10 voix

Abstention : 1 voix

La question étant posée de réduire le tarif, par rapport au tarif actuel sans accorder la gratuité, le Conseil Municipal se prononce toujours pour le maintien des tarifs actuels.

Une seconde demande émise par les représentants des classe en zéro afin d'obtenir la salle gratuitement pour l'organisation de leur banquet est également débattu.

Le Conseil Municipal refuse d'accorder la salle à titre gratuit et propose exceptionnellement, compte tenu de l'absence de restaurant sur la commune, d'accorder pour le banquet des classes le tarif association, soit 95 €.

Il est rappelé que ces décisions sont motivées essentiellement par des contraintes budgétaires et que, par principe, la gratuité ne peut être attribuée d'une manière générale.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Le Conseil Municipal prend connaissance des compte-rendu de la commission voirie et tourisme.

Bulletin municipal : En cours de réalisation, sa diffusion est prévue au 15 février.

Plan d'eau – camping : l'ouverture de la pêche est fixée du 13 mars 2010 au 17 Octobre 2010.

Une carte de pêche annuelle est proposée aux résidants permanents du camping pour un montant de 45 €.

De nombreux problèmes d'alimentation électrique au niveau des emplacements de camping sont soulevés par Denise Sennepin. Renseignements seront pris pour évaluer le coût

d'une augmentation de puissance du compteur, car le tarif E.J.P. sera perdu. Une participation sera demandée aux résidents permanents.

Le remplacement des pédalos sera envisagé pour l'élaboration du budget.

Voirie :

Un courrier sera adressé aux propriétaires pour l'élagage des haies qui n'ont pas été taillées.

14 juillet 2010 : Le Conseil Municipal décide de retenir une structure gonflable.

Réforme territoriale : Le Conseil Municipal prend acte de la motion proposée par la fédération nationale des maires ruraux et adhère en général sur les dispositions qui visent à protéger les petites communes et leur communauté d'un manque de moyens humains et financiers qui affaiblirait l'ensemble des territoires ruraux.

DOSSIERS EN COURS :

- Hôtel du Port : l'APAVE, chargé de réaliser le diagnostic « hygiène – sécurité-accessibilité » sera présent dans les locaux de l'hôtel le 05 janvier et doit remettre son rapport au Conseil Municipal à la mi-janvier.
- Bâtiment association : le permis de construire est déposé.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que le logement occupé par Monsieur Marion (au dessus de la salle de réunion) sera libre au 1^{er} mars 2010.

INVESTISSEMENTS 2010 :

- la commission voirie propose au Conseil Municipal de programmer le remplacement du tracteur Renault. Des recherches sont en cours pour un tracteur deux roues motrices, récent, avec peu d'heures de travail.
- L'achat d'une balayeuse est envisagé en co-propriété avec les communes de Coulanges et Monétay/Loire.

Plusieurs projets restent à ce jour en sommeil ou à finaliser (rénovation des abords de la halte nautique, rénovation du logement en face de la salle de réunions, colombarium au cimetière, signalétique dans la commune, sécurité sur la RD 779, particulièrement au niveau de l'école maternelle).

Service d'aide à domicile : Simone Giranton donne le compte-rendu de l'assemblée générale et informe le Conseil Municipal que la participation des communes passera de 1 € à 1,30 € par habitant.